# 80 % des locataires ont choisi le prélèvement automatique

# et vous ? ...

**CHOISISSEZ LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE**

## C'EST PLUS SIMPLE

fini les oublis,
tout est planifié

## C'EST PLUS SOUPLE

3 dates de prélèvement
les 6, 12, ou 16 du mois

## Oui au prélèvement automatique

**Renvoyez le formulaire au verso accompagné de votre RIB**

ou téléchargez le formulaire sur
www.oph31.fr/prelevement-automatique.html


OPH 31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HAUTE-GARONNE

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**
75, rue Saint-Jean - BP 63102
31131 BALMA Cédex
05 62 73 56 00
www.oph31.fr

# Mandat de prélèvement SEPA

*Référence Unique de Mandat (RUM, rempli par l'Office)*

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OPH31 à envoyer des instructions à votre banque, pour débiter votre compte, conformément aux instructions de l'OPH31.*
*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les délais en vigueur.*
*Les informations obligatoires, devant vous être communiquées au titre de la pré-notification, seront apportées sur l'Avis d'Echéance. Ce dernier vous sera remis, au moins sept (7) jours avant la date de prélèvement.*

## Vos coordonnées : nom et adresse (le débiteur)

**Nom /Prénom** _____ **Date de naissance :** ____/____/____

**Résidence** _____

**Rue**_____

**Code Postal** _____ **Commune**_____

## Vos coordonnées bancaires

IBAN

BIC

## Votre choix de date de prélèvement

Le 6 du mois ☐ le 12 du mois ☐ Le 16 du mois ☐

## Les coordonnées de votre bailleur (le créancier)

**OPH31**
**75 Rue Saint Jean**
**31 131 Balma**
**Identifiant créancier SEPA : FR12ZZZ191272**

## N'oubliez pas de signer le mandat et de joindre un RIB *(relevé d'Identité Bancaire)*

**Fait à**_____

**Le**_____

**Signature(s)**

*Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès, et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*